

Propriétaires forestiers en assemblée.

Forêt et champignons.



Propriétaires forestiers en assemblée.

L'association des propriétaires forestiers des communes d'Aux-Aussat, Estampes-Castelfranc, Estampures, Fréchède, Laguian Mazous, Montégut Arros et Moumoulous a tenu son assemblée générale annuelle à la salle des fêtes d'Estampes.

Le président Claude Lucantis, après avoir remercié les adhérents présents et mentionné la 18ème année d'existence de l'association, informa l'assemblée des procédures judiciaires en cours. En effet, deux procédures pour flagrance de vol de récolte de champignons s'achèvent par des condamnations avec amendes et versements de dommages et intérêts.

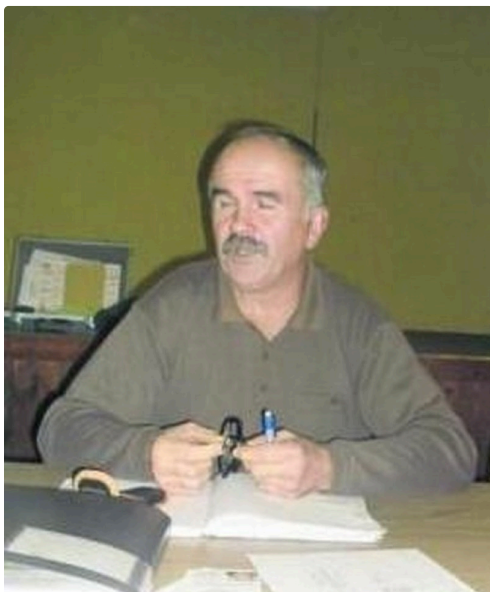
Le balisage du secteur va être amélioré. Depuis sa création, plusieurs panneaux ont été détruits. Il convient de les remplacer.

La garderie est effectuée par deux gardes forestiers assermentés. Pour faciliter leur travail, il est demandé que les cartes véhicules soient clairement disposées sur le tableau de bord des véhicules.

Le centre régional de la propriété forestière peut intervenir gracieusement pour conseiller dans la gestion du patrimoine forestier, son exploitation et la commercialisation du bois.

Le trésorier présenta des comptes équilibrés avec un résultat satisfaisant pour débiter la nouvelle campagne. 325 adhérents se sont acquittés de leur cotisation.

Autour d'une collation conviviale, la réunion se termina sur la question d'une pousse printanière de girolles et cèpes.



Claude Lucantis, pendant son rapport moral.